VILLE DE MONTBELIARD

Ville de Montbéliard

PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

CARTE SPR03 **DES PROTECTIONS**
au titre du Site Patrimonial Remarquable

SPR Centre - SPR Citadelle

Renvoi aux cartes SPR03-00 à SPR03-12

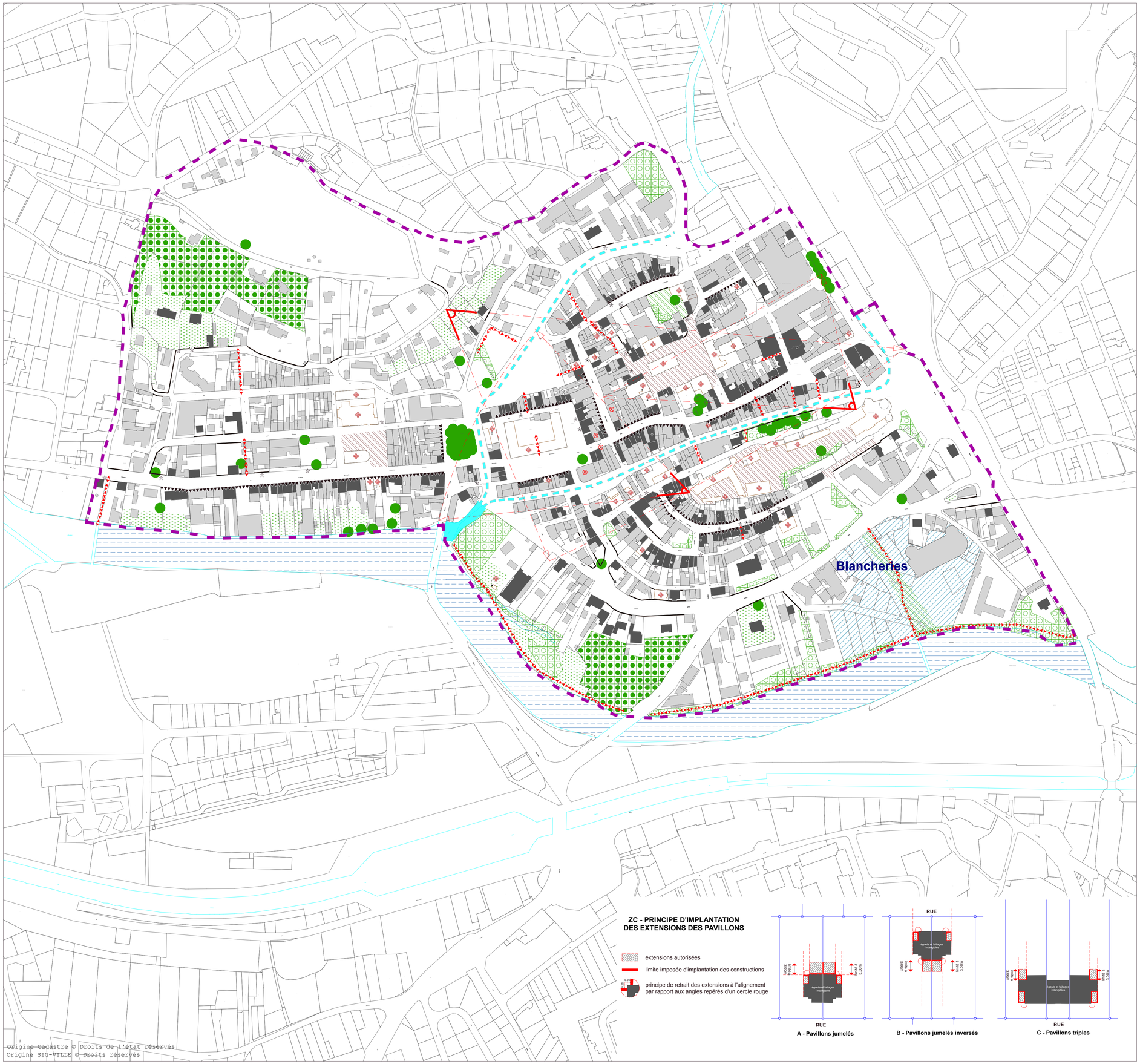

I- LIMITES DU SPR ET DU PVAP

- *Limite du site patrimonial remarquable*
- ZU — *Aire de la zone ZU du site patrimonial remarquable*
- ZP_1 ZP_2 — *Aire de la zone ZP du site patrimonial remarquable*
- ZC — *Aire de la zone ZC du site patrimonial remarquable*
- *ZP_2 -secteur Blancheries*

II- IMMEUBLES BATIS OU NON BATIS CLASSES OU INSCRITS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- *Immeuble classé ou inscrit au titre des M.H.*

III- IMMEUBLES BATIS OU NON BATIS PROTEGES A CONSERVER, A RESTAURER ET A METTRE EN VALEUR

- *Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées : façades, toiture, yorbe (●), autre*
- *Mur de soutènement, rempart, mur de clôture,*
- *Elément extérieur particulier (devanture, vitrine)*
- *Elément extérieur particulier (porche, portail, escalier)*
- *Autre élément (pompe, fontaine, puits)*
- *Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine*
- *Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme*
- *Espace vert protégé au titre de l'article L151-23.1° du Code de l'urbanisme ou parc ou jardin de pleine terre*
- *Espace libre à dominante végétale*
- *Arbre remarquable repéré au titre du PLU ou autre élément naturel, arbre repère, arbre écran, etc...*
- *Cour d'eau ou étendue aquatique*
- *Point d'eau ou source*
- *Passage d'eau souterrain, couverture du canal de la Schliffe (1947-1948), couverture de la Lizaine (1970)*

IV- IMMEUBLES NON PROTEGES

- *Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière architecturale, urbaine et paysagère*
- *Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère*

V- CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION, D'AMENAGEMENT OU DE CONSTRUCTION

- *Espace vert à créer ou à requalifier*
- *Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier*
- *Immeuble bâti ou non bâti à requalifier*
- *Limite imposée d'implantation des constructions*
- *Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer et valoriser (végétal et/ou minéral)*
- *Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur*

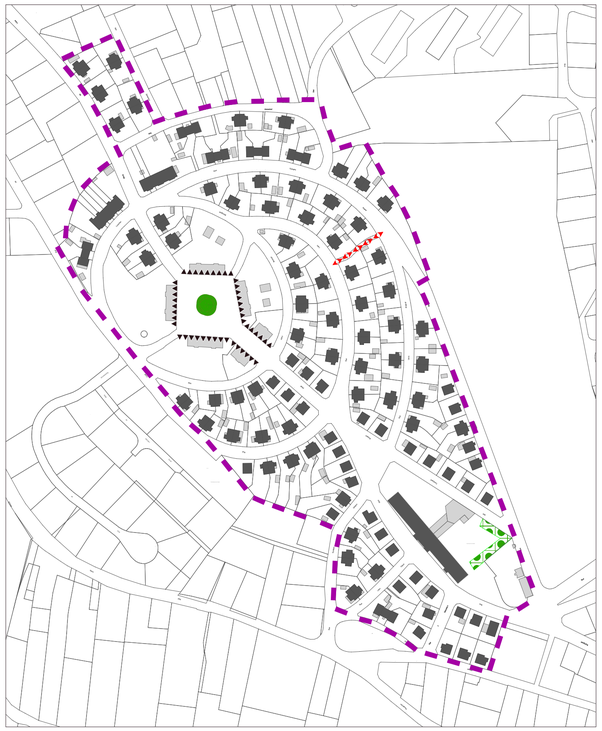

0 50 100 200

NORD

Arrêté de projet

Origine Cadastre © Droits de l'état réservés
Origine SIG-VILLE © Droits réservés